

Questions d'actualité
Session du 26 juin 2023

**Réponse de Vincent Hamen à la question de Severin Lamotte sur le
colloque transfrontalier**

Depuis 1998 et en de nombreuses occasions, le Conseil départemental de Meurthe et Moselle a développé des actions et projets de coopération transfrontalière avec ses voisins allemands, belges et luxembourgeois. Ce sujet a pris une place grandissante dans les travaux de l'Assemblée départementale, je tiens à souligner d'ailleurs l'importance du travail du groupe front de gauche et républicain en la matière, au travers de l'élaboration et l'adoption de deux rapports, en 2017 et en 2019, tout comme de l'adoption d'une motion de soutien au rapport de Karl Heinz-Lambert, Vice-Président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe mais aussi plus récemment avec l'organisation d'un colloque franco-Luxembourgeois à Villerupt le 17 mai dernier.

Lors de ce colloque, nous avons souhaité mettre sur la table tous les sujets, les coopérations qui fonctionnent et les manquements, les forces que nous retirons de notre position géographique mais aussi les fractures que la frontière crée entre nos territoires et nos citoyens.

Il nous reste en effet du chemin à parcourir pour vivre dans un territoire intégré, qui constitue un véritable bassin de vie.

Je pense, bien entendu, en premier lieu, à la question de la mobilité, à laquelle sont confrontés les milliers de travailleurs frontaliers qui traversent tous les jours la frontière. Nous ne pouvons plus imaginer des services de transports collectifs qui parfois s'arrêtent à la frontière, nous ne pouvons plus créer des réseaux de tram, de bus ou de train à deux vitesses qui ne feraient en réalité qu'augmenter le nombre de voitures sur des routes d'ores et déjà congestionnées.

Mais la question frontalière et ses impacts vont bien au-delà de ces désagréments quotidiens, et je pense bien entendu à un dossier qui a un impact fort sur le conseil départemental : celui de la prise en charge de la perte d'autonomie. Si la perte d'autonomie ne concerne que quelques centaines de travailleurs frontaliers ou plutôt

d'ex-travailleurs frontaliers ayant réalisé une carrière complète au Luxembourg pour le moment, c'est pour une raison simple, le fait frontalier est plutôt récent à l'échelle d'une vie.

Dans les années et décennies à venir, cette problématique pendra une ampleur beaucoup plus importante, en lien avec le vieillissement de la population et la multiplication du nombre de travailleurs frontaliers. Et je sais qu'avec le Département de Moselle mais aussi de la Meuse, nous travaillons au bien vieillir, au mieux vivre, sur nos territoires.

Aujourd'hui, après de nombreuses années, il semble – en tous les cas je l'espère - que nous allons enfin trouver une résolution à ce problème pour permettre au Gouvernement Luxembourgeois de compenser aux Conseils départementaux la prise en charge de la perte d'autonomie, et cela pour permettre la meilleure des prises en charge de nos concitoyens. C'est ce que l'Etat français a annoncé à la dernière Commission Inter Gouvernementale franco-luxembourgeoise.

Un colloque ne suffit bien entendu pas à régler toutes ces questions mais il offre la possibilité du dialogue entre tous les acteurs. Ce n'est en effet que par le dialogue et le partage de combats communs, de défense de projets communs auprès de notre voisin luxembourgeois mais aussi auprès de notre Gouvernement, qui semble parfois bien éloigné des réalités de nos territoires et de nos concitoyens, que nous réussissons à avancer ensemble.

Nous l'avons vu lors de ce colloque, sur de nombreux constats, sur de nombreuses propositions, nous arrivons à obtenir des consensus entre toutes les collectivités territoriales. Aujourd'hui, il nous faut avancer, passer aux actes pour que notre territoire réponde au défi transfrontalier.

La coopération franco-Luxembourgeoise est, depuis trop longtemps, le parent pauvre de la coopération transfrontalière et nous devons, à l'heure où l'Etat réécrit sa feuille de route sur le devenir de la coopération transfrontalière, montrer notre unité sur l'importance de ce sujet, sur l'impact crucial du fait frontalier sur notre territoire.

Pour se faire et afin que notre colloque ne reste pas de belles paroles en l'air sans prises d'actes, nous allons dans les semaines à venir proposer à l'ensemble des collectivités présentes une initiative collective afin d'interpeller le Gouvernement quant à des priorités partagées. Ce pourrait prendre la forme d'un courrier co-signé qui devra montrer l'importance pour nos collectivités du fait frontalier et ses impacts sur la vie de nos citoyens au quotidien, sur le maintien d'un service public de qualité dans nos communes, et esquisser des axes de travail.

Nous devons montrer notre unité pour faire avancer le dossier franco luxembourgeois, s'il on peut saluer les avancées des dernières semaines et notamment concernant n le remboursement des prestations dépendance en nature dispensées en France aux assurés du système luxembourgeois, nous devons pousser fortement pour obtenir dans un premier temps, un interlocuteur interministériel aux enjeux frontaliers de notre territoire qui n'a pas de parti pris locaux, et avancer ensemble pour des investissements plus équilibrés d'un côté et de l'autre de la frontière ainsi que pour une prise en charge juste et équilibré du coût de fonctionnement de nos services publics.

Bien entendu, le système de compensation franco-suisse ne peut que nous inspirer et si des différences existent entre la frontière franco-suisse et la frontière franco-luxembourgeoise, des similitudes sont également flagrantes.

Nous souhaitons aussi porter les problématiques frontalières au débat public afin notamment de recueillir l'avis des travailleurs frontaliers et des habitant.e.s des territoires transfrontalier. Le département prendra des initiatives en la matière dans les mois à venir.

C'est pour le bien commun que nous devons travailler et en particulier pour les familles de travailleurs frontaliers dont l'augmentation est continue, c'est pour garantir à tous une qualité de vie à nos citoyens, qu'ils vivent et travaillent d'un côté ou de l'autre de la frontière.

Je vous remercie